

### Attestation de salaires (A compléter par l'employeur)

N° de sécurité sociale :

Secteur :

Employeur	
Nom et prénoms : .....	
ou raison sociale : .....	
Adresse : .....	
N° d'identification de l'entreprise (SIRET, APE, NAF, ancien n° INSEE...) : .....	

Salaré(e)	
Nom de naissance : .....	
Nom marital : .....	
Prénoms : .....	
N° de Sécurité sociale	A défaut de ce n° précisez :
Né(e) le	à
N° d'agent dans l'entreprise :	Profession : .....

Année	Salaire soumis à retenue Sécurité sociale <sup>(1)</sup>	Retenue Sécurité sociale (part ouvrière)		Observations et/ou périodes plus motifs d'interruption de travail	colonne réservée à la cnav
		Taux <sup>(2)</sup>	Montant <sup>(1)</sup>		

<sup>(1)</sup> Important : indiquez les montants en francs pour les années avant 2002.

<sup>(2)</sup> Voir au dos avant de compléter.

Je certifie que cette attestation est conforme aux livres de paie et/ou aux bulletins de paie (depuis le 01/08/1998) et que les cotisations correspondantes ont bien été versées sous les numéros indiqués ci-dessus.

A .....Le

Cachet de l'employeur :

Signature et qualité :

→ Précisez la retenue Sécurité sociale effectuée sur le salaire du salarié en fonction des indications reportées dans le tableau ci-dessous.

Périodes	Cotisations ouvrières					
	Assurance maladie		Assurance vieillesse			
	sur salaire plafond		sur salaire plafond			
	- 65 ans	+ 65 ans	- 65 ans	+ 65 ans		
1.10.1967 au 30.06.1968	2,50 %		1,00 %		3,00 %	--
	- 65 ans	+ 65 ans				
1.07.1968 au 31.12.1975	2,50 %	1,50 %	1,00 %		3,00 %	--
1.01.1976 au 30.09.1976	2,50 %	1,50 %	1,50 %		3,25 %	--
1.10.1976 au 30.06.1977	3,00 %	2,00 %	1,50 %		3,45 %	--
1.07.1977 au 31.12.1978	3,00 %		1,50 %		3,45 %	--
1.01.1979 au 31.07.1979	1,00 %		3,50 %		4,70 %	--
1.08.1979 au 31.12.1979	1,00 %		4,50 %		4,70 %	--
1.01.1980 au 31.12.1980	--		5,50 %		4,70 %	
	Assurance maladie		Assurance veuvage		Assurance vieillesse	
	sur totalité du salaire			sur salaire plafond		
1.01.1981 au 31.01.1981	5,50 %		0,10 %		4,70 %	
1.02.1981 au 13.11.1981	4,50 %		0,10 %		4,70 %	
14.11.1981 <sup>(*)</sup>	5,50 %		0,10 %		4,70 %	
1.01.1982 au 31.12.1983	5,50 %		0,10 %		4,70 %	
1.01.1984 au 31.07.1986	5,50 %		0,10 %		5,70 %	
1.08.1986 au 30.06.1987	5,50 %		0,10 %		6,40 %	
1.07.1987 au 31.12.1988	5,90 %		0,10 %		6,60 %	
1.01.1989 au 31.01.1991	5,90 %		0,10 %		7,60 %	
1.02.1991 au 30.06.1991	5,90 %		0,10 %		6,55 %	
1.07.1991	6,80 %		0,10 %		6,55 %	
depuis le 1.01.1998	0,75 %		0,10 %		6,55 %	

<sup>(\*)</sup> Les nouveaux taux de l'assurance maladie s'appliquent aux salaires versés à compter du 14 novembre 1981 sans considération de la période de travail.

**Important :** si l'attestation concerne un salarié cotisant sur un salaire forfaitaire, le préciser dans la colonne "Observations".

**Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

75951 PARIS cedex 19

Pour connaître notre réseau d'accueil en Île-de-France : 0821 10 12 14 (0,09 €/mn) ou [www.retraite.cnav.fr](http://www.retraite.cnav.fr)